



BANQUE des
TERRITOIRES



Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 083-200035319-20250117-D_2025_13-AR



Banque des Territoires

Offre Financement

**Esterel Côte d'Azur
Agglomération
Budget GEMAPI**

Estérel
côte d'azur
AGGLOMÉRATION

02

Offre de financement au Secteur Public Local



Transformation écologique

- Eau
- Mobilité
- Rénovation énergétique de bâtiment
- Rénovation, construction de bâtiment éducatif
- Construction de bâtiment performant
- Energies renouvelables et réseau de chaleur
- Maitrise de l'éclairage public urbain
- Valorisation des déchets
- Biodiversité
- Adaptions au changement climatique

Solutions à taux fixe avec des maturités de 15, 20 et 25 ans.

Barème Décembre	15 ANS	20 ANS	25 ANS
Taux d'intérêt du prêt :	3,36%	3,45%	3,47%

TAUX FIXE BE

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
 Reçu en préfecture le 17/01/2025
 Publié le
 ID : 083-200035319-20250117-D_2025_13-AR

Quotité de financement	Jusqu'à 50% du coût total de revient du projet
Taux	Fixe
Durée du prêt	15, 20 ou 25 ans
Profil d'amortissement	Échéances constantes
Différé d'amortissement	Pas de différé
Périodicité	Trimestrielle
Phase de mobilisation	3 à 12 mois
Indemnité de remboursement anticipé volontaire	Indemnité de rupture du taux fixe
Pénalité de dédit	1% du montant du prêt annulé
Commission d'engagement	0,06%

Prêt transformation écologique

- Eau
- Mobilité
- Rénovation énergétique de bâtiment
- Rénovation, construction de bâtiment performant
- Construction de bâtiment performant
- Energies renouvelables et réseau de chaleur
- Maitrise de l'éclairage public urbain
- Valorisation des déchets
- Biodiversité
- Adaptions au changement climatique

Permet de financer tous les projets de long terme nécessitant des prêts de 25 ans et plus, concourant à la réalisation de projets du secteur de la transition verte

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le
ID : 083-200035319-20250117-D_2025_13-AR

INDEXATION SUR LIVRET A

Quotité de financement	100 % du besoin d'emprunt
Taux	Livret A + marge 0,40% Valeur du Livret A : 3% depuis le 01/02/23
Durée du prêt	De 25 à 40 ans
Profil d'amortissement	Linéaire Ou échéances et intérêts prioritaires
Différé d'amortissement	2 ans maximum
Périodicité	Annuelle, semestrielle ou trimestrielle
Phase de mobilisation	2 ans maximum (en plus de la durée d'amortissement du prêt), en adéquation avec la durée et le calendrier des travaux
Indemnité de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Pénalité de dédit	1% du montant du prêt annulé
Commission d'engagement	0,06%

Les avantages de l'indexation sur Livret A

**1A sur la Charte
Gissler**

- **Fixé par les pouvoirs publics**, le taux est **actuellement à 3 %**.
- Il est également **classé 1A selon la charte Gissler** et ainsi présente le **niveau de risque minimum**.
- Lié, par sa formule mathématique, au taux **d'inflation** par sa composante d'indice des prix à la consommation (IPC), il permet sur le long terme **d'optimiser votre gestion emplois / ressources** lorsque vos principales ressources (les recettes fiscales) sont fortement corrélées à l'IPC.

02

Propositions financières

Les offres suivantes sont soumises à l'accord du comité d'engagement compétent de la Banque des Territoires



Première proposition

Une offre à taux fixe sur 20 ans
Maturités de 15 ou 25 ans également possibles

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le
ID : 083-200035319-20250117-D_2025_13-AR



Taux fixe concurrentiel assurant une stabilité du taux sur la durée du prêt

TAUX	INDEX	QUOTITÉ	DUREE DU PRET	AMORTISSEMENT	PÉRIODICITÉ	ANNUITÉ MOYENNE
3,45%*	Taux fixe	5 000 000€ Max 50% du montant investi	20 ans	Échéances constantes	trimestrielle	86 443 € / trimestre* soit 345 774 € / an*

* taux du mois de décembre. Le barème Taux fixe étant actualisé à chaque début de mois, le taux mentionné n'est valable qu'à titre indicatif. Le taux du prêt sera celui en vigueur lors de la contractualisation.

Proposition alternative

Une offre indexée sur livret A à 25 ans Maturités de 25 à 40 possibles



Une durée de 25 ans, cohérente avec la durée de vie de l'équipement, et permettant de lisser le cout budgétaire de l'investissement

TAUX	INDEX	QUOTITÉ	DUREE DU PRET	AMORTISSEMENT	PÉRIODICITÉ	ANNUITÉ MOYENNE
Livret A +0,40% Soit actuellement 3,40%*	Livret A	5 000 000€	25 ans	Amortissement prioritaire	trimestrielle	71 194€ / trimestre* soit 284 777 € / an*

* Le taux d'intérêt annuel du livret A est fixé à 3 % depuis le 1er février 2023 et sera maintenu jusqu'au 1er février 2025

Proposition alternative

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le 
ID : 083-200035319-20250117-D_2025_13-AR

Une offre indexée sur livret A à 30 ans

TAUX	INDEX	QUOTITÉ	DUREE DU PRET	AMORTISSEMENT	PÉRIODICITÉ	ANNUITÉ MOYENNE
Livret A +0,40% Soit actuellement 3,40%*	Livret A	500 000€	30 ans	Amortissement prioritaire	trimestrielle	62 826€ / trimestre* soit 251 303 € / an*

* Le taux d'intérêt annuel du livret A est fixé à 3 % depuis le 1er février 2023 et sera maintenu jusqu'au 1er février 2025

Proposition alternative

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le 
ID : 083-200035319-20250117-D_2025_13-AR

Une offre indexée sur livret A à 40 ans

TAUX	INDEX	QUOTITÉ	DUREE DU PRET	AMORTISSEMENT	PÉRIODICITÉ	ANNUITÉ MOYENNE
Livret A +0,40% Soit actuellement 3,40%*	Livret A	500 000€	40 ans	Amortissement prioritaire	trimestrielle	52 365€ / trimestre* soit 269 462 € / an*

* Le taux d'intérêt annuel du livret A est fixé à 3 % depuis le 1er février 2023 et sera maintenu jusqu'au 1er février 2025

03

Instruction

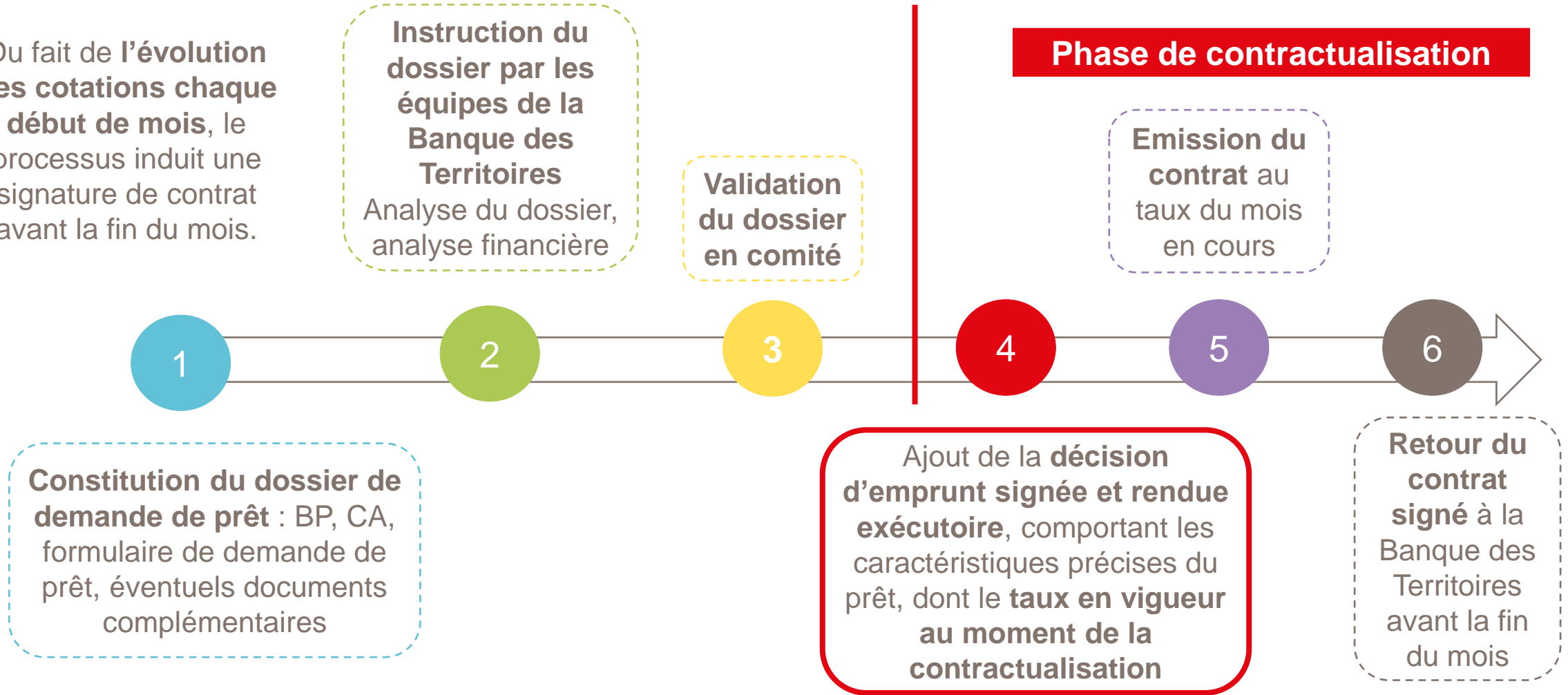




Calendrier et processus d'instruction (offre à taux fixe)



Du fait de l'évolution des cotations chaque début de mois, le processus induit une signature de contrat avant la fin du mois.



Pièces globales requises

Afin que le comité d'engagement statue sur la demande, je vous prie de bien vouloir nous transmettre les documents suivants :

- **Un bref descriptif** du projet pour confirmer l'éligibilité des demandes ;
- **Le BP N voté, le CA N-1**
- **L'attestation comptable** de la collectivité signée (incluse dans le formulaire) ;
- **Le formulaire de demande de prêt** correspondant ;
- **Notifications de subventions**

D'autres documents complémentaires pourront être demandés lors de l'instruction de votre dossier.

Nous vous rappelons que la Banque des Territoires ne fait pas de refinancement de projets, et ne finance pas des projets terminés.

La Banque des Territoires rappelle également que l'offre reste sous réserve de l'engagement du comité dédié

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 17/01/2025

Publié le

ID : 083-200035319-20250117-D_2025_13-AR



banquedesterritoires.fr



[@BanqueDesTerr](https://twitter.com/BanqueDesTerr)

